Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 19 mai deux mille seize.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Dominique BLANCHET,
M. Didier CHARREYRE, M. Philippe ROUSSET, Mme Michelle LORTEAU,
Mme Danielle PETIT, M. Daniel TORRES Mme Dominique HOURDEBAIGT,
M. Jean Jacques FRIOUX, M. Jérôme BENOIT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Christophe LORTEAU, Mme Sandrine DUPERRIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Dominique BLANCHET.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 - Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement de Communes

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée plénière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide :

➢ **De réaliser** en 2016, les opérations suivantes :

- Acquisition de tablettes pour l'école primaire Jean TOULZA. Devis : 2 511.15€ HT
- Aménagement ralentisseurs RD 937. Devis : 14 536.50€ HT*

Pour un montant total de 17 047.65€ HT

➢ **D'affecter** les fonds du FDAEC soit 8 920,00€ au titre de l'acquisition des tablettes pour l'école primaire Jean Toulza et de l'aménagement d'un ralentisseur sur la RD937.

➢ **De demander** au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 5 435,20€ au titre de l'aménagement d'un ralentisseur sur la RD937

➢ **D'assurer** le financement complémentaire de la façon suivante :

-Pour l'acquisition des tablettes pour l'école primaire Jean Toulza et l'aménagement d'un ralentisseur sur la RD937 (y compris la maîtrise d'ouvrage 900.00€) : par autofinancement, pour un montant de 3 590.45€

.../...

3 – Aménagement Ralentisseurs RD937

Monsieur Le Maire, fait part au Conseil Municipal de la programmation et du montant des travaux relatifs à l'aménagement d'un ralentisseur sur la route départementale 937 afin de limiter la vitesse et garantir la sécurité des riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide :

- **D'accepter** les montants et la programmation des travaux envisagés.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Départemental de la Gironde.

4 – Acquisition de tablettes numériques et housses de protection pour les écoles – Devis MISCO

Monsieur Le Maire présente le devis de la société MISCO pour un montant HT de 2 051,15€ (soit un montant TTC de 3 013.38€):

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide :

- **D'accepter** à l'unanimité l'acquisition de ce matériel auprès de la Société MISCO, pour un montant HT de 2 051.15€ (soit un montant TTC de 3 013.38€).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à signer toutes pièces correspondantes.

5 - Budget communal - Décision modificative n°1 - Réajustement de crédits

Diminution du compte n°022 - dépenses imprévu, d'un montant de 2010.00€ pour alimenter les comptes :

- n°617- étude et recherche d'un montant de 2000.00€,
- n° 2183 - matériel de bureau et informatique, pour un montant de 10.00€.

6 – Budget assainissement - Décision modificative n°1 - Réajustement de crédits

Diminution du compte n°022 – Dépenses imprévu, d'un montant 500.00€, pour alimenter le compte n°623 : Publicité, d'un montant de 500.00€.

7 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE : Aménagement Stationnement et Cheminement PMR à la Mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de stationnement et cheminement PMR à la Mairie.

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'AD'AP dont l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a été donné le 22 décembre 2015 et propose de déposer un dossier de demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Estuaire pour nous aider à réaliser ces travaux.

Le plan de financement suivant est présenté : **Devis estimatifs réalisés par le Cabinet ECTAUR**

- Aménagement Stationnement et Cheminement PMR A la Mairie	32 870.00 € HT
- Mission de Maîtrise d'œuvre.....	2 300.00 € HT
	35 170.00 € HT
- DETR	11 504.50 € HT
	23 665.50 € HT
Montant Fond de concours	**11 832.75 € HT**

.../...

La part restante au titre de l'aménagement du stationnement et cheminement PMR à la Mairie soit 11 832.75 € HT sera autofinancée par la Commune sur le BP 2016

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide :

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires à signer toutes pièces correspondantes,
- **De solliciter** la Communauté de Communes de l'Estuaire pour l'attribution du Fond de concours pour l'exercice 2016 pour les travaux d'aménagement de stationnement et cheminement PMR à la Mairie.

8 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE : Aménagement Aire de Stationnement des Ecoles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire de stationnement aux abords du groupe scolaire.

Il précise que ces travaux permettront de réguler la circulation, de préserver la sécurité des élèves et propose de déposer un dossier de demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Estuaire pour nous aider à réaliser ces travaux.

Le plan de financement suivant est présenté : **Devis estimatifs réalisés par le Cabinet ECTAUR**

- Aménagement Aire de Stationnement aux écoles.....	39 556.30 € HT
- Mission de Maîtrise d'œuvre.....	1 800.00 € HT
	41 356.30 € HT
- DETR	- 2 283.71 € HT
	39 072.59 € HT
Montant Fond de concours	**19 536.30 € HT**

La part restante au titre de l'aménagement d'une aire de stationnement aux écoles soit 19 536.30 € HT sera autofinancée par la Commune sur le BP 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide :

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires à signer toutes pièces correspondantes,
- **De solliciter** la Communauté de Communes de l'Estuaire pour l'attribution du Fond de concours pour l'exercice 2016 pour les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement aux écoles.

9 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE : Travaux d'aménagement d'Eaux Pluviales - Lieu-dit l'Hôpital – Rue de la Chapelle

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'eaux pluviales au lieu-dit l'Hôpital - Rue de la Chapelle.

Il précise que ces travaux permettront de canaliser les eaux, de sécuriser les habitations aux alentours.
Il propose que soit réalisé dans un premier temps la phase 1 du projet et de déposer un dossier de demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Estuaire pour nous aider à réaliser ces travaux.

.../...

Le plan de financement suivant est présenté : **Devis estimatifs réalisés par le Cabinet ECTAUR**

- Aménagement Eaux Pluviales (Phase 1)	10 600.00 € HT
- Mission de Maîtrise d'œuvre.....	1 200.00 € HT
	11 800.00 € HT
Montant Fond de concours	**5 900.00 € HT**

La part restante au titre de l'aménagement d'eaux pluviales au lieu-dit l'Hôpital Rue de la Chapelle soit 5 900.00 € sera autofinancée par la Commune sur le BP 2016

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide:

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires à signer toutes pièces correspondantes,
- **De solliciter** la Communauté de Communes de l'Estuaire pour l'attribution du Fond de concours pour l'exercice 2016 pour les travaux d'aménagement d'eaux pluviales au lieu-dit l'Hôpital Rue de la Chapelle.

10 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE : Aménagement de ralentisseurs sur la RD937 et la VC4 Route de l'Hôpital

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de ralentisseurs sur la RD937 et la VC4 Route de l'Hôpital.

Il précise que ces travaux permettront de réduire la vitesse et d'assurer la sécurité des biens et des personnes, en agglomération.

Il propose de déposer un dossier de demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Estuaire pour nous aider à réaliser ces travaux.

Le plan de financement suivant est présenté : **Devis estimatifs réalisés par le Cabinet ECTAUR**

- Aménagement Ralentisseurs RD 937	13 586.50 € HT
- Aménagement ralentisseurs VC 4: Route de l'Hôpital	8 512.40 € HT
- Travaux préparatoires	1 900.00 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre	1 900.00 € HT
	25 798.90 € HT
Montant Fond de concours	**6 724.85 €**

La part restante au titre de l'aménagement de ralentisseurs Sur la RD937 et la VC4 soit 6 724.85 € sera autofinancée par la Commune sur le: BP 2016

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide :

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires à signer toutes pièces correspondantes,
- **De solliciter** la Communauté de Communes de l'Estuaire pour l'attribution du Fond de concours pour l'exercice 2016 pour les travaux d'aménagement de ralentisseurs sur la RD937 et la VC4 Route de l'Hôpital.

.../...

11 - Demande d'Aide Financiere pour Projet Pedagogique

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Collège Jean Monnet de SAINT CIERS SUR GIRONDE qui sollicite la Commune pour un voyage scolaire en Auvergne.

Vu la présentation de ce voyage faite par le Collège Jean Monnet de Saint Ciers sur Gironde ;
Attendu que le coût par élève est fixé à 244,36€.
Attendu qu'un élève est domicilié sur la Commune d'EYRANS : POTIER Coline
Conscient de l'intérêt que peut apporter un tel voyage notamment sur l'enrichissement culturel et scientifique ;
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une aide financière d'un montant de 61,09 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ; décide :

➢ **D'attribuer** une aide financière d'un montant de 61,09 € pour l'élève POTIER Coline au Collège Jean Monnet de Saint Ciers sur Gironde.
➢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le versement de cette aide.

11 - Subventions 2016

Monsieur le Maire rappelle que l'association de parents d'élèves du RPI Eyrans-Mazion était en sommeil jusqu'à ce jour. Compte tenu de l'état d'urgence, la kermesse se fera sous l'égide de l'association et par conséquent, il convient de leur accorder une aide financière pour les aider à organiser cette manifestation.

Monsieur le Maire propose de voter la subvention comme suit :

- Association Parents d'élèves RPI Mazion-Eyrans ..... 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; décide :

➢ **D'accepter** le montant de la subvention ;
➢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à mandater celle-ci.

Questions diverses

a) Prochaine séance le 22 Juin 2016
b) LEVEE DE SEANCE

MAIRIE D'EYRANS 33390 (Gironde)

.../...